

**SÉCURITÉ DES TRAVAUX EN HAUTEUR À  
PLUS DE 10 M.**

- CODE** : EPI-2015-2
- PUBLIC** : Toute personne intervenant en hauteur et devant se sécuriser avec un EPI contre les chutes de hauteur (pylône, grue à tour, ligne de vie sur toit-terrasse, pont).  
Vérification de l'aptitude médicale du salarié (travaux en hauteur) par la médecine du travail.
- PRE-REQUIS** : Une expérience préalable de travail en hauteur est nécessaire.
- NIVEAU** : V
- OBJECTIFS  
GÉNÉRAUX** : Toute personne intervenant en hauteur et devant se sécuriser avec un EPI contre les chutes de hauteur à plus de 10m (situation de vide importante, accès pylône, toit terrasse, grue ...)  
Vérification de l'aptitude médicale du salarié (travaux en hauteur) par la médecine du travail.
- EFFECTIF** : groupe de 6 personnes maximum
- DURÉE** : 1 / 2 jours

**VALIDATION** : Attestation de formation

**PROGRAMME-PROGRESSION :**

N° SEQUENCE	OBJECTIFS	DUREE
1	<b>Acquérir les connaissances nécessaires Aux interventions en hauteur</b>	<b>3,5 h</b>
<b>1.1 - LES RISQUES LIÉS AU TRAVAIL EN HAUTEUR</b>		<b>MOYENS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chute de hauteur, statistiques des accidents du travail en hauteur</li> <li>• Effet dynamique d'une chute et conséquences corporelles</li> <li>• Evocation de cas concrets (hors et dans l'entreprise)</li> </ul>		Salle de cours
<b>1.2 – RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret 2004-924 du 1<sup>er</sup> septembre 2004</li> <li>• Démarches préalables aux travaux en hauteur- Analyse du risque et priorité à la suppression du risque- Etude des installations- Choix des équipements Formation des personnels</li> <li>• Priorité des protections collectives sur les protections individuelles</li> <li>• Droit d'alerte</li> <li>• Droit de retrait</li> </ul>		
<b>1.3- DESCRIPTION DU MATÉRIEL ET LIMITE D'UTILISATION</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nomenclature des éléments (différents système antichute, harnais, mousquetons, cordes, longe, stop chute, ligne de vie)</li> <li>• Adéquation des systèmes à leur milieu de travail (rail-söl, câble, manu croches...)</li> <li>• Notice d'utilisation</li> <li>• Vérification visuelle de l'état</li> <li>• Limite de rupture et critères mise au rebut</li> <li>• Réglage du harnais</li> <li>• Stockage et entretien du matériel</li> </ul>		

N° SEQUENCE	OBJECTIFS	DUREE
2	Réaliser la mise en oeuvre sur des chantiers types	3,5 h
THEME		MOYENS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en œuvre et préparation du chantier</li><li>• Mise en œuvre d'un EPI contre les chutes hauteur sur un chantier ou équipement préalablement sécurisé à partir de 10m</li><li>• Mise en situation progressive présentant de plus en plus de vide</li><li>• Evaluation pratique (contrôle continu)</li></ul>		<u>Chantier type de l'entreprise</u> Pylône Toit-terrasse Tour de grue Chateau d'eau

**COMPETENCES ET/OU HABILITATIONS SPECIFIQUES REQUISES POUR L'ANIMATION****I - COMPETENCES FORMATEURS**

Formateurs habilités suivant répertoire des compétences – Expérience professionnelle salarié technicien et formateur cordiste et secours sur cordes. Depuis 15 ans comme travailleur indépendant, sur différents domaines : chantiers Bâtiment, Falaise, Elagage; et en formation dans de nombreuses entreprises(Alcatel, Airbus, CNES, Service technique Mairie,...).

**II - CONDITIONS PARTICULIERES**

Moniteur brevet d'état Escalade et diplômé d'état canyon et membre du syndicat pro. SNAPEC

**SUPPORTS PEDAGOGIQUES POUR LE FORMATEUR :****- Supports obligatoires**

Titre, Nature	Code, référence	Approvisionnement
Décret 2004-924 du 1 <sup>er</sup> septembre 2004		JO
Arrêté du 21 décembre 2004		JO
Recommandation CNAMTS R.408		inrs.fr
Guide professionnel de montage et d'utilisation des échafaudages		Fabriquant
Echafaudages (CD-ROM)	CDPA-158	IPTL
Cahier des charges pour la conception des échelles et tours d'étalement Note technique CRAMIF n°24	DTE 186	cramif.fr

**- Supports complémentaires**

Titre, Nature	Code, référence	Approvisionnement

**ORIGINE ET CONTACT** : Axécime-Formation (Yannick Saulnier)

**MISE A JOUR** : 23/01/15

**CARACTERISTIQUES CRITIQUES****CONTRAINTES ET/OU CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE :**

- EPI : casque, gants, chaussures de sécurité, harnais antichute avec point d'amarrage ventral ou sternal + longe.
- Appareils antichute
- Mise à disposition par l'entreprise d'un accès à un chantier suffisamment significatif

